

DELIBERATION DU

20-mai-26

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2025

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Pascal ZUCCHERO
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0.00 €		
INVEST	437.50 €		0.00 €	Recettes 0.00 €	0.00 €	437.50 €
FONCT	1 254.53 €	0.00 €	-13 227.07 €			-11 972.54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	0.00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Fait à Nances
Le 27-mai-26

Délibéré par Le conseil communautaire
Le 20-mai-26

Le Président
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance
Sandra FRANCONY

Nombre de membres en exercice :	22
Présents :	19
Suffrages exprimés dont 3 pouvoirs:	22
Abs :	0
Pour :	22
Contre :	0
Date de la convocation :	13-mai-26